

Conditions de travail salariés et exploitants agricoles

En 2015, les salariés des exploitations de cultures ou d'élevage relevant du régime agricole de la MSA ont été victimes de 13 800 accidents du travail ayant nécessité un arrêt, ce qui correspond à environ 28 pour 1 000 salariés. La fréquence est plus élevée dans les élevages spécialisés gros animaux (46 pour 1 000). Ce résultat est identique pour les chefs d'exploitation d'élevage de bovin. Les maladies professionnelles reconnues se traduisent dans neuf cas sur dix par des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires dues à des gestes ou postures. La fréquence des maladies professionnelles est plus élevée chez les actifs travaillant dans les élevages de petits animaux (volailles, lapins...).

Les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles sont principalement caractérisées par des facteurs de pénibilité physique : la position debout, le déplacement de charges lourdes, des postures pénibles, des mouvements fatigants concernent plus de 60 % d'entre eux. Plus de 80 % des exploitants ou salariés agricoles se déclarent exposés à un risque de blessure ou d'accidents, lié principalement à la conduite de matériel ou au travail avec des machines et outils vibrants. La respiration de fumées et poussières et le contact avec des produits dangereux sont également fréquents. Les contraintes horaires sont particulièrement fortes chez les exploitants.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2014	2015
	nombre	
Chefs d'exploitation(1)		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	20 795	19 556
dont avec arrêt	16 013	15 230
Accidents de trajet	161	144
Maladies professionnelles avec et sans arrêt	1 624	1 615
Salariés agricoles des filières culture-élevage(2)		
Accidents du travail avec arrêt	13 733	13 758
Accidents de trajet avec arrêt	808	829
Maladies professionnelles dont avec arrêt	1 797	1 733
	1 392	1 333

(1) Ensemble des affiliés MSA.

(2) Affiliés MSA limité aux exploitations de culture et d'élevage, aux champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture.

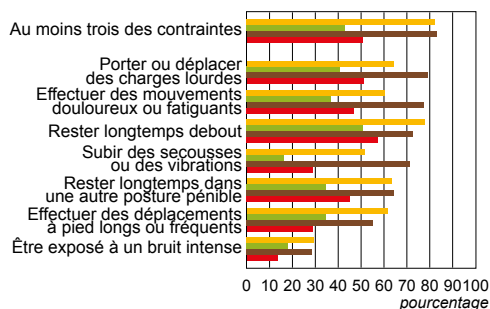
Champ : France métropolitaine hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.

Source : MSA

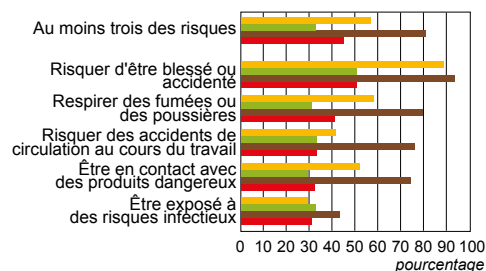
Déclaration des personnes en emploi concernant leurs conditions de travail en 2013

	Salariés		Non salariés	
	Agri-culture	En-semble	Agric. exploit.	En-semble
	%			
Contraintes physiques intenses	82	43	83	51
Risques physiques ou expos. à des prod. dang.	57	33	81	45
Contraintes de rythme	30	42	28	22
Manque d'autonomie	32	30	16	10
Contraintes horaires	23	15	74	50

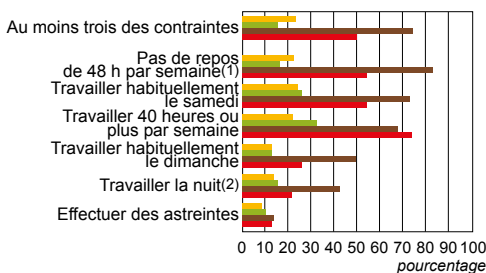
• Contraintes physiques intenses



• Risques physiques ou exposition à des produits dangereux



• Contraintes horaires



(1) Ne pas disposer d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine.

(2) Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

■ Salariés de l'agriculture ■ Salariés - Ensemble
■ Agriculteurs exploitants ■ Non salariés - Ensemble

Définition des risques : voir glossaire « conditions de travail ».

Champ : France, personnes en emploi. Source : Dares-Drees-DGAFF-Insee, enquête Conditions de travail 2013